

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

12/18

RESTAURATION FONCTIONNELLE DE LA PLAINE DE MERCIER

Focus sur un cas concret de renaturation de rivière.

Spécificités du territoire

Le territoire de la CCSLA (Communauté de communes des sources du lac d'Annecy) a une importante responsabilité en matière de ressource en eau et de qualité écologique des milieux associés. En effet, la rivière Saint-Rulph-Glière-Eau morte procure 65 % de l'alimentation en eau du lac d'Annecy et 40 % du territoire de la CCSLA est classé au titre de Natura 2000.

Contexte

La configuration de la rivière Saint-Rulph-Glière-Eau morte connaissait d'importants problèmes de dysfonctionnement avec notamment un lit parfois trop haut et/ou trop étroit, (risques d'inondations) ou inversement un lit trop bas (déconnexion avec les milieux terrestres).

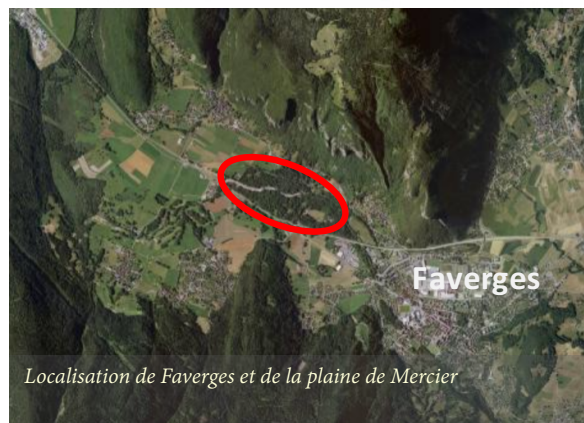
Restaurer le cours d'eau pour lui redonner une morphologie naturelle et une fonctionnalité optimale (optimiser les transports solide et liquide, réduire les risques d'inondation, améliorer l'état des berges et les connectivités longitudinales et latérales) s'est donc imposé comme une évidence pour la CCSLA.

Cette action s'inscrit dans un programme plus vaste décliné en 4 phases : renaturation de la plaine de Mercier, aménagement du cours d'eau en amont (traversée de Faverges), reconnexion du cours d'eau en aval avec le marais de Giez-Faverges-Doussard et aménagement du barrage des Roux.

Seule la phase 1, véritable clé de voute du projet consacrée à la restauration stricto sensu de la rivière Eau morte dans la plaine de Mercier, sera développée dans cette fiche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY Haute-Savoie

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Localisation de Faverges et de la plaine de Mercier

Identité du territoire de la CCSLA

8 communes

Nombre d'habitants : 1 5 702 (INSEE 2016)

Superficie : 167 km²

Ce territoire se situe au sein d'un secteur de vigilance du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Rhône-Alpes : « Bassin d'Ugine-Plaine et hauts pays de Faverges ». Il est par ailleurs traversé par plusieurs corridors terrestres identifiés dans la cartographie du SRCE.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES



Le coût

Les travaux de renaturation de la plaine de Mercier ont couté un peu plus de 723 000 euros :

- Etude de définition opérationnelle : 54 131 euros
- Autres études environnementales (espèces protégées) : 12 225 euros
- Acquisitions foncières : 125 112 euros
- Frais administratifs : 13 444 euros
- Travaux : 513 587 euros
- AMO suivi environnemental : 4960 euros

Le financement

49,42 % : Europe (FEDER)

19,42 % : Agence de l'Eau RMC

9,88 % : Conseil Départemental de Haute-Savoie

Les subventions couvrent plus de 78 % du programme.

21,28 % : CCSLA (autofinancement).

Pour le CCSLA, cela représente 1 euro par habitant et par an pendant 10 ans.

Les acteurs impliqués

Maitre d'ouvrage : CCSLA

Maitres d'œuvre: le bureau d'études Hydrétudes (études hydro-morphologiques), les entreprises Bovet environnement (débroussaillage et préparation du terrain), Famy (travaux de terrassement), Arbres Haies Forêt (végétalisation des berges).

Organismes d'appui et d'expertise : ASTERS (CEN 74)

Acteurs institutionnels : l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, l'Agence de l'eau RMC, les communes de Faverges et de Giez, DDT74, ONEMA.



Visite de la plaine Mercier

Description du projet

Les enjeux globaux:

- Envisager, traiter et accompagner un cours d'eau de manière globale (en lien avec les 3 autres phases/secteurs cités auparavant), de manière à obtenir un bénéfice amont et un bénéfice aval.

Les objectifs généraux:

- Gérer le milieu aquatique et sa connexion avec les zones naturelles environnantes (milieux terrestres associés, marais de Giez plus en aval...). C'est le bénéfice aval.
- Prévenir le risque inondation. C'est le bénéfice amont.

Méthodologie

Les toutes premières actions, préalables aux travaux, ont débuté dès 2005 avec l'étude du bassin versant, 2008 avec la validation du projet, 2010 avec les premières acquisitions foncières. S'en sont suivies les démarches administratives et les études environnementales.

Les différentes phases de travaux dans la plaine de Mercier ont quant à elles été réalisées entre janvier et novembre 2015 :

- Coupe et débroussaillage de la végétation.
- Travaux de terrassement.
- Travail dans le lit mineur.
- Aménagement de seuils franchissables.
- Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité.

Politiques publiques et perspectives

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

La CCSLA et le Conseil Départemental ont pour projet d'inscrire la plaine de Mercier au réseau Haut-Savoyard des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le projet global précède le contrat de bassin Fier et lac d'Annecy dont il constitue le projet pilote.

Les composantes trame bleue SRCE du territoire ont été prises en compte dans le PLUi.

Perspectives

La réappropriation par les élus et les citoyens des thématiques «risque inondation» et «biodiversité» dans leur ensemble.

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Les actions de restructuration du lit majeur de l'Eau Morte, sur 1,5 km linéaire, ont donc été réalisées : acquisition de 12,4 ha de terrain, procédures administratives relatives aux zones humides et à la présence d'espèces protégées, coupe et débroussaillage de la végétation sur 1,8 ha, terrassement pour rétablir le lit de la rivière sur 35 m de large et 0,6 % de pente, régalaie dans le lit mineur d'une partie des matériaux du lit majeur en équilibrant les déblais-remblais afin d'obtenir un espace de mobilité 6 à 8 fois supérieur à la situation initiale, création de deux seuils franchissables en enrochement libre, mise en place de repères de niveau et de suivis écologiques.



Par ailleurs, divers aménagements complémentaires favorables à la biodiversité ont aussi été mis en place : plantations des berges par des plants locaux issus d'une pépinière in situ (aulne, frêne, saule, peuplier), réhabilitation fonctionnelle des boisements de frênes et d'aulnes, mise en place de 2 îlots de sénescence, gestion des espèces végétales invasives, création de 10 mares pour les amphibiens (dont le crapaud sonneur à ventre jaune), mise en place de 10 niches pierreuses (abris thermique pour les reptiles), dépôts d'une centaine de m3 de bois (pour les insectes sapro-xylophages inféodés au bois mort) et d'amas de matériaux terreux et ligneux (pour diverses espèces).



Incidences environnementales

Les démarches réglementaires

Dossier CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour la présence d'espèces protégées : écreuile roux, chiroptères.

Dossier incidences NATURA 2000 relatif au marais de Giez.

Dossier pour avis CSRPN relatif aux habitats remarquables (forêt alluviale).

Dossier loi sur l'eau pour les travaux en zone humide.

Les bénéfices écologiques

En attente des résultats des suivis : à n+2, n+5 et n+10.

Incidences sociales

Le cadre de vie paraît «entretenu» et la valorisation paysagère optimisée. La plus-value pédagogique du site devrait se concrétiser lors de l'ouverture au public, via l'inscription en ENS.

Une boucle de randonnée pédestre a été intégrée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Incidences économiques

L'incidence du projet sur l'attractivité économique du territoire n'a pas été mesurée.

Les incidences urbaines

Le projet participe directement à la protection des riverains de Faverges contre les risques d'inondation.

Les incidences sur les documents d'urbanisme concernent le PLUi : une OAP thématique «zone humide» décrit la notion d'espace de bon fonctionnement autour des zones humides.



Mise en place de tas de bois favorables à une petite faune diversifiée



Création d'un réseau de mares et de gouilles pour les amphibiens



La plaine de Mercier renaturée a été inaugurée le 21 octobre 2016



■ Difficultés rencontrées :

- Les réglementations et procédures administratives sont souvent lourdes et parfois incomprises du fait de l'empilement des procédures (dossier CNPN, par exemple).
- Le cloisonnement des réglementations (urbanisme, eau, forêt, risque,...) qui complexifie et ralentit considérablement les procédures.
- La multiplicité des contacts et référents: DREAL, préfecture, DDT, ONEMA.
- Le déphasage et le décalage entre règles administratives et financières françaises et européennes.

■ Points d'amélioration :

- Une meilleure communication de la part des services de l'Etat quant aux procédures administratives obligatoires.
- L'autorisation environnementale unique pour simplifier les démarches et éviter l'empilement des procédures.
- La mise en cohérence et la simplification des procédures financières.



■ Leviers d'action :

- Le portage politique sur la durée permet une meilleure réussite (projet de plus de 10 ans !).
- L'entrée risque inondation permet une meilleure acceptabilité sociale des problématiques biodiversité.

■ Points forts :

- L'implication des élus, le facteur temps et un document de gestion pouvant se transmettre au cours du temps .
- La continuité de la démarche sur plusieurs mandats, grâce à l'implication des élus.
- La continuité des travaux pour les années à venir grâce au programme pluriannuel validé.

Personne rencontrée à la CCSLA :

M. Olivier PELLISSIER, responsable service environnement à la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy.

Auteurs : CAUE de la Haute-Savoie - LPO Haute-Savoie - FRAPNA Haute-Savoie

Crédits photos : service environnement de la CCSLA, FRAPNA 74

Date de réalisation : Juillet 2016 - Date de publication : Juillet 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER

